

Titre de la formation	CP JEPS AAVQ Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport - Mention animateur d'activités et de vie quotidienne
Référence France compétences	Cette formation CPJEPS est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 32369 et permet d'obtenir un titre de niveau 3 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025
Publics cibles	Toute personne âgée de plus de 16 ans qui souhaite devenir « animateur d'activités et de vie quotidienne » comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> – Animateurs en poste dans les collectivités territoriales souhaitant intégrer la filière animation – Animateurs vacataires souhaitant se professionnaliser – Adultes en requalification ou reconversion dans le secteur de l'animation
Nombre de participants par promotion	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	Prérequis <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou "certificat de sauveteur secouriste du travail" (SST) en cours de validité ou équivalent <p><i>Le CP JEPS n'a pas de conditions préalables de diplôme, mais il est conseillé d'avoir une première expérience d'animation.</i></p> Conditions d'admission <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 16 ans minimum • Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité⁴⁹ • Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ou une attestation de recensement.
Positionnement	Le positionnement est réalisé lors d'un entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique. Il permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d'établir un Plan Individuel de Formation (PIF).
Objectifs pédagogiques	<i>A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au projet et à la vie de la structure - Animer les temps de vie quotidienne de groupes - Concevoir des activités en direction d'un groupe - Animer des activités
Programme	<i>Le programme du CP JEPS AAVQ se décline en 4 blocs de compétences (BC) :</i> BC 01 - Participer au projet et à la vie de la structure <ul style="list-style-type: none"> – Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel.

- Identifier les acteurs de son environnement professionnel leurs actions et leur rôle dont le cadre de l'école élémentaire et de l'école maternelle
- Identifier les acteurs et de sa structure, leurs actions et leur rôle
- Identifier sa place, son niveau d'autonomie et son périmètre de responsabilité dans la structure
- **Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation**
 - Communiquer avec les autres professionnels et les bénévoles intervenant au sein de la structure
 - Prendre sa place dans les projets collectifs de la structure
 - Respecter les procédures établies par la structure
- **Communiquer dans et pour sa structure**
 - Utiliser des outils de communication variés et adaptés (verbaux et non verbaux, numériques, etc.)
 - Rédiger des écrits simples : compte-rendu, bilans, etc.
 - Adapter sa communication aux différents publics
 - Contribuer à l'accueil, à l'information et à l'orientation des différents publics

BC 02 - Animer les temps de vie quotidienne de groupes.

- **Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles, etc.)**
 - Adapter sa posture à l'accueil des différents publics
 - Informer les différents publics sur les activités de la structure
 - Accompagner les différents publics dans la découverte d'activités diversifiées
- **Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant**
 - Créer les conditions favorables au respect des besoins individuels et collectifs des publics
 - Créer les conditions favorables au développement de l'autonomie des publics
 - Choisir les espaces en les adaptant aux différents temps de la journée
 - Organiser les conditions favorables aux transitions entre deux activités et/ou deux espaces
- **Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics**
 - Porter attention et respect à chacun dans le groupe
 - Favoriser l'expression des membres du groupe
 - Adapter ses interventions en fonction des signes de fatigue, voire de mal-être de membres du groupe
 - Réagir aux situations de dysfonctionnements et de tensions dans le groupe

BC 03 - Concevoir des activités en direction d'un groupe.

- **Préparer des activités s'inscrivant dans le projet de la structure**
 - Définir les objectifs du projet d'activités
 - Choisir des activités adaptées au public en favorisant sa participation et en mobilisant différents domaines suivants : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques
 - Décrire la démarche de validation de son projet
- **Concevoir l'organisation des activités**
 - Établir une progression pédagogique sur plusieurs séances s'inscrivant dans des méthodes de l'éducation populaire (visant l'autonomie et l'émancipation des publics)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Prévoir le temps, les espaces nécessaires, les aménagements de ceux-ci, le matériel et les éventuels déplacements ○ Prévoir les éventuelles adaptations – Préparer l'évaluation de ses activités <ul style="list-style-type: none"> ○ Sélectionne des outils d'évaluation en fonction des objectifs fixés pour chaque activité ○ Prévoir les modalités de participation des publics à l'évaluation ○ Décrire la démarche de validation de son évaluation <p>BC 04 - Animer des activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conduire des activités dans plusieurs domaines <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre des activités relevant de plusieurs domaines : expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques ○ Maîtriser les techniques afférentes à l'activité utilisée ○ Mettre en œuvre des situations et des méthodes pédagogiques variées – Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement des activités, en faisant respecter les règles de sécurité ○ Assurer l'animation du groupe en veillant à la participation de chacun de ses membres ○ Adapter le déroulement de l'activité et des séquences au regard des publics et des aléas – Évaluer ses activités <ul style="list-style-type: none"> ○ Utiliser les outils d'évaluation choisis en fonction des objectifs fixés pour son activité ○ Recueillir l'avis du public ○ Préparer le bilan de son activité
Durée de formation	<p>Durée en heure : 483 h réparties sur 12 mois Rythme d'alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise</p>
Lieu de la formation	<p>Association Championnet 14/16 Rue Georgette Agutte 75018 Paris</p>
Méthodes et moyens pédagogiques	<p>Formation réalisée en alternance Modalités pédagogiques mixtes : présentielles et distancielles - alternance proposée sur une approche théorique et pratique sur des activités Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.</p>
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation	<p>L'évaluation formative est constituée de différentes évaluations réalisées en cours de formation : analyse des pratiques, questionnaires, travaux de recherche et écrits, comptes-rendus d'analyse de situation qui permettent d'apprécier la progression des stagiaires tout au long de la formation. Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives.</p>
Modalités certificatives	<p>Les épreuves certificatives des UC/BC sont évaluées dans les conditions définies par l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Les épreuves certificatives sont constituées de 2 situations décrites comme suit : La 1^{ère} situation certificative comportant la production d'un document écrit personnel suivi d'un entretien, dont les modalités sont définies dans cette annexe, permet</p>

	<p>l'évaluation distincte des unités capitalisables (Blocs de compétences) 1 et 2 mentionnées à l'article D. 212-14 du code du sport. Cette situation d'évaluation certificative se déroule en organisme de formation.</p> <p>La 2nde situation certificative comportant une mise en situation composée de trois modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un document personnel écrit par le candidat, - une conduite d'une séance d'animation, - un entretien divisé en deux séquences distinctes. <p>Les modalités détaillées de ces épreuves sont définies par décret.</p> <p>La validation par blocs de compétences n'est pas possible pour ce diplôme.</p>
<p>Encadrement pédagogique</p>	<p>Responsable de la formation : Kamel REZKINI Coordinatrice de la formation : Maeva POULTON Voir le descriptif de l'équipe pédagogique sur notre site internet</p>
<p>Modalités d'inscription et délais d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d'avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis. • Se présenter à la convocation de l'entretien préalable à l'entrée en formation • Conclure un contrat de travail prévoyant une alternance ou obtenir un financement de la formation
<p>Conditions tarifaires et financement</p>	<p>Cette formation est accessible par divers financements et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <p><i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i></p> <p><i>Le coût des frais pédagogiques (hors financements externes est de : 483h x 12,5€ soit 6037,50 €</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour plus de précisions, nous consulter
<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.</p> <p>Référent handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr</p>
<p>Poursuite ou passerelles possibles après la formation</p>	<p>Passerelles : La personne titulaire du CP JEPS mention "Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne" obtient l'UC 4 du BPJEPS spécialité "Animation" mention "Loisirs Tous Public"</p> <p>Poursuite : <i>les personnes titulaires du CP JEPS peuvent poursuivre leur parcours de formation en s'inscrivant en BPJEPS Animateur - Loisirs Tous Publics ou de tout autre spécialité sportive</i></p>

**Secteur d'activités et
types d'emplois**

Secteurs d'activités :

Le secteur professionnel principal d'emploi identifié pour les détenteurs du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne est celui des accueils collectifs de mineurs en périscolaire et extrascolaire, dont les séjours de vacances. Il existe aussi des emplois repérés pour des professionnels détenteurs de cette qualification dans les champs connexes, dans des structures et pour des publics différents.

Trois cadres d'emploi principaux sont identifiés pour des animateurs détenteurs du certificat professionnel d'animateur d'activités et de vie quotidienne :

- Les entreprises du secteur de l'Animation
- Le secteur du lien social et familial
- Les collectivités territoriales

Type d'emplois accessibles :

L'emploi repère visé est celui d'un animateur d'activités et de vie quotidienne.

Principaux types d'emplois visés :

- animateur enfance- jeunesse
- animateur en accueil de loisirs et loisirs périscolaires
- animateur en séjours de vacances
- animateur socioculturel